

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° II-1638

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Fabrice Brun et M. Rolland

-----

### ARTICLE 49

#### ETAT B

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	0	500 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	500 000 000	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
<b>TOTAUX</b>	500 000 000	500 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	0	38 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	38 000 000	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>38 000 000</b>	<b>38 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à annuler les coupes budgétaires prévues pour le Fonds vert en 2026.

Lancé en 2023 pour financer la planification écologique et les investissements durables dans nos territoires, le fonds vert finance aussi des mesures d'adaptation des territoires aux effets du changement climatique et de prévention des risques naturels.

Il répond ainsi à un besoin croissant de la part des collectivités qui ne peuvent seules mener à bien l'ensemble des projets indispensables à l'adaptation au changement climatique. C'est par exemple le cas des communes de montagne qui doivent s'adapter une très forte augmentation des risques naturels auxquels elles sont confrontées.

L'investissement dans la prévention des risques et l'adaptation au changement climatique est par ailleurs une nécessité devant le coût de l'inaction.

Aussi, il est proposé ici de rehausser l'ensemble des crédits dédiés au Fonds vert sur le niveau adopté en LFI 2025.

Pour cela, cet amendement procède aux mouvements de crédits suivants :

- Il abonde de 500 millions d'euros en autorisations d'engagement et 38 millions d'euros en crédits de paiement le programme n°380 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » ;

- Et, pour assurer sa recevabilité, il minore de 500 millions d'euros en autorisations d'engagement et 38 millions d'euros en crédits de paiement l'action n°41 « Ferroviaire » du programme n°203 « Infrastructure et services de transports ».

Il ne s'agit pas de pénaliser le programme 203 mais uniquement de respecter les conditions de recevabilité financière. Il appartiendra donc au Gouvernement de lever le gage en cas d'adoption de l'amendement.